



**Mairie de l'Ile Bouchard**

**Arrêté**  
**Portant permis de stationnement**  
**Pour travaux**

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame AUTSON Magalie domiciliée au 40 rue Carnot 37220 à l'Ile Bouchard en date du 30 janvier 2023 qui souhaite effectuer des travaux de maçonnerie avec l'entreprise ATPMV demeurant au 02 Le Bas Martray 37120 à Marigny-Marmande en occupant temporairement le domaine public rue de la Vienne 37220 à l'Ile Bouchard en face du 06 de la même rue ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1**

Du lundi 20 février 2023 au jeudi 23 février 2023, Madame AUTSON Magalie demeurant au 40 rue Carnot 37220 à l'Ile Bouchard est autorisée à procéder à des travaux de décaissage et de maçonnerie avec l'entreprise ATPMV domiciliée au 02 Le Bas Martray 37120 à Marigny-Marmande au jardin situé rue de la Vienne en face du numéro 06 de cette rue à l'Ile Bouchard.

**Article 2**

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation d'un emplacement pour le camion du chantier ;
- sécurité : L'entreprise s'engage à signaler les travaux avec des panneaux en amont et en aval du chantier. Des barrières seront installées sur le trottoir pour sécuriser le chantier.

**Article 3**

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4**

Madame AUTSON Magalie est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5**

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard le 15 février 2023

Arrêté n° 2023-02-31	
PUBLIÉ LE	15/02/2023
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le Maire,  
Nathalie VIGNEAU

